



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-26**

Date de la convocation : **15/03/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **12**
Nb Conseillers représentés : **1**
Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS : Mme FLORI Céline, M. MURATI Lucas.

REPRESENTES : M. MAZZONI Pierre-Angé représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil

Depuis la réforme de la fiscalité locale en 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes qui est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Compte tenu du produit attendu pour l'équilibre du budget, il est proposé au Conseil de reconduire les taux d'imposition votés sur le précédent exercice, comme suit :

Taxe	Taux 2024
Foncier bâti	25,93 %
Foncier non bâti	72,52 %
Taxe d'habitation	21,62 %
CFE	15,35 %

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13 Contre : Abstentions :

- **DECIDE** de reconduire les taux d'imposition votés sur le précédent exercice, comme ci-dessus exposé.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240329-DL-2024-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 02/04/2024

Le Maire
M. Claude FLORI

